

Tuntange, le 19 août 2026

A V I S

Il est porté à la connaissance du public que, par son arrêté numéro 3/25/0262/160 du 17 août 2026, le Ministre du Travail, a accordé

À l'Administration Communale Helperknapp l'autorisation pour

- des travaux d'excavation autre que la roche d'un volume total de 6.600 m³
- des installations de productions de froid d'une puissance frigorifique totale de 93,8 kW et fonctionnant à une quantité totale de 32,6 kg de fluide réfrigérant

sur un site inscrit au cadastre de la commune Helperknapp, section BA de Boevange-sur-Attert, sous le numéro 1269/4153.

Contre la décision susdite un recours peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif par requête signée d'un avocat de la Cour.

Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à partir du jour qui suit l'affichage de la présente décision jusqu'au 28 septembre 2026 inclus.



pr le collège des bourgmestre et échevins,
le bourgmestre, le secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune Helperknapp certifie par la présente que l'avis au public ci-dessus a été publié et affiché dans la commune de Helperknapp à partir du 19 août 2026.



le bourgmestre,

le secrétaire,